EMPLOYEURS DE L'ESS

PORTEURS DE CONTRATS ADULTES-RELAIS & PEC

WEBINAIRE

TOUT SAVOIR SUR LE DISPOSITIF VAE

ET SA RÉFORME

JEUDI 22 FÉVRIER 2024 DE 14H30 À 16H00

CONSEILS SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT QUESTIONS/RÉPONSES EN DIRECT

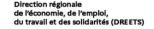












Partie 1 | Le dispositif VAE : intérêts, modalités et évolutions

Partie 2 | Le parties prenantes

Partie 3 | Le DLA : outil d'accompagnement pour la mise en place la VAE dans votre structure











Les parties prenantes du projet

M. BONNARD

DREETS PACA |

SECAME

Mme PERRAUD

DREETS PACA |

Correspondente ESS

M. BERRA
CRPV |
Directeur

Mme BOUVAGNET

CRPV |

Professionnalisation des

adultes relais

Mme LONG
AFPA |
Responsable projet VAE

Mme CAMMILLERI-ALLAIS

CRESS SUD |

Directrice de cabinet du

Président











PARTIE

M. Abidi
AFPA |
Direction des certifications
& ingénierie formation
qualité













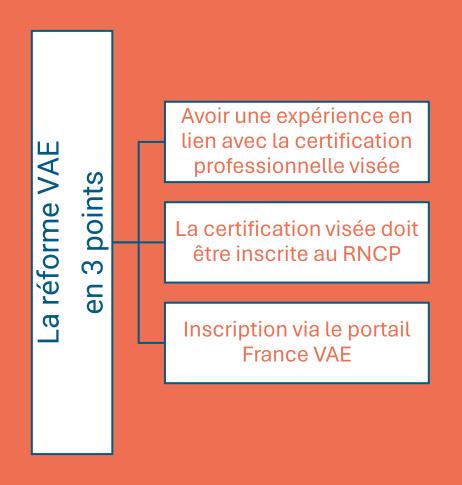
Contexte légal

PARTIE 7

Le dispositif de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) est une démarche volontaire qui permet de faire valider les acquis de son expérience professionnelle salariée, non salariée (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan...) et/ou bénévole (syndicale, associative) en vue de l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ou bien d'un certificat de qualification professionnelle.

Textes juridiques fondateurs de la VAE

Loi de modernisation sociale n°2002-73 du 17/01/2002 La loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi Décret n°2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience













ARTIE 1

Pourquoi se lancer dans une VAE collective?

A l'initiative de l'employeur

Professionnaliser les salariés pour répondre aux enjeux RH • Développer l'employabilité des salariés pour leur permettre d'être en adéc

- Développer l'employabilité des salariés pour leur permettre d'être en adéquation avec les évolutions de l'entreprise
- Accroître le niveau de qualification pour améliorer la compétitivité de l'entreprise, développer la qualité ou conquérir de nouveaux marchés
- Mieux repérer les compétences des salariés dans le cadre de la politique de GPEC
- Favoriser la transmission des savoirs et des savoir-faire
- · Rationnaliser les coûts de formation

Valoriser les collaborateurs

- · Motiver les salariés par la reconnaissance de leur savoir-faire
- Les inciter à devenir acteurs de leur parcours professionnel, renforcer leurs possibilités d'évolution
- · Fidéliser les meilleurs éléments de vos équipes
- · Détecter les talents

Répondre à des enjeux de communication

- A l'interne : respecter les engagements en matière de responsabilité sociale en développant l'employabilité des salariés les moins qualifiés
- A l'externe : valoriser l'image de professionnalisme de l'entreprise











Pourquoi se lancer dans un projet de VAE ?

A l'initiative du salarié

DARTIE 1

Sécurisation des parcours

- Obtention d'une certification professionnelle reconnue qui s'inscrit dans une logique de formation tout au long de la vie
- Étape d'un parcours de progression personnelle et professionnelle

Adaptation au contexte professionnel

- Ouverture plus large des champs des possibilités professionnelles de mobilités internes et externes
- En cas de reconversion ou de recherche d'un nouvel emploi

Enjeux personnels

- Reconnaissance de soi (sentiment de fierté, satisfaction)
- Reconnaissance de ses compétences par l'entreprise et par une structure extérieure (gain de confiance)











Service public de la VAE à février 2024

DARTIE 1

France VAE devient
l'espace unique pour se
renseigner, être
accompagné et effectuer
toutes ses démarches VAE
pour près de 200
certifications dans 6
secteurs prioritaires : la
santé, le sanitaire et social,
la grande distribution, la
métallurgie et le sport.

Le portail France VAE fera l'objet d'une mise en œuvre progressive jusqu'au 31 décembre 2024. Les demandes pour des certifications non encore portées sur la plateforme France VAE seront traitées selon les dispositions antérieures.











Architecte accompagnateur de parcours VAE

PARTIE 1

Certification requise pour l'AAP: Certification Qualiopi

Référencement de l'AAP: Choix entre AAP généraliste, AAP expert de filière, ou AAP expert certifications de branche.

Rôle de l'AAP : Etude de faisabilité, aide à la constitution des dossiers, mobilisation des financements, et conseils sur les formations complémentaires

Choix de l'accompagnateur : Les candidats sélectionnent leur "Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP)" parmi une liste disponible sur le portail France VAE.











Parcours du candidat et prise en charge financière

Pour les diplômes embarqués par France VAE, le parcours personnalisé d'accompagnement sera pris en charge sans démarches supplémentaires

SARTIE 1

Entretien de positionnement avec un Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP référencé) : étude de la faisabilité du projet

Accompagnement méthodologique : Aide à la production du dossier d'expérience et se préparer à l'entretien devant le jury

Actes formatifs (limité à 70h) Formation règlementaire ou développer les compétences de base en vue de sécuriser le parcours de réussite

Passage devant le jury selon conditions du certificateur

Si besoin entretien post-jury (cas de réussite partielle/suite de parcours ou échec











Le projet : contexte régional, genèse et enjeux

M. BONNARD

DREETS PACA |

SECAME













Etat des lieux des pratiques employeurs

Mme DESOUTTER UNIFORMATION

> M. JULIEN **AFDAS**













La VAE dans les entreprises de la cohésion sociale

PARTIE 2

Mme DESOUTTER
UNIFORMATION













Les secteurs impliqués (2021 à 2023)



ARTIE



339 VAE Aide à domicile (69%)

112 VAE ALISFA (22%) Acteurs du lien social et familial

36 VAE branches ECLAT, mutualité, OPH et TSF (9%)











Les diplômes visés (2021 à 2023)



PARTIE

- DE AES
- Titre ADVF
- DE TISF
- **CEFERUIS**
- DE Auxiliaire Puériculture
- BTS SP3 S
- DE EJE
- CAP AEPE
- **Assistant Dentaire**
- Opticien
- **BPJEPS**
- Professeur de musique











VAE : Caractéristiques de la cohésion sociale



ARTIE

Employeurs financés intégralement CP Rému FA

Employeurs de l'Aide à domicile et de la petite enfance qui initient et gèrent

- 90% de femmes
- 90% de CDI
- 2% de contrats PEC











Et maintenant?



PARTIE 2

Possibilité pour un employeur de sollicité le financement des rémunérations et frais annexes via la Pro A

- Doubles dossiers : 1 dossier salarié France VAE & 1 dossier employeur Pro A
- Fin du collectif : l'employeur monte un dossier Pro A par salarié











La VAE dans les entreprises du champ de l'AFDAS

PARTIE 2

M. Julien
AFDAS













Bilan VAE (2022 - 2023)



PARTIE 2

237 salariés (109), intermittents du spectacle (88), artistes auteurs (40) accompagnés et financés en 2022-2023

Les branches professionnelles à l'AFDAS les plus impactées sont le spectacle vivant et le sport.

Zoom Région PACA : 20 VAE financées en 2022-2023 au profit de 3 artistes auteurs, 7 intermittents du spectacle, 10 salariés











Les diplômes visés



PARTIE 2

- Professeur de théâtre, musique, cirque, danse
- BPJEPS, DEJEPS, STAPS
- Auteur-réalisateur du documentaire









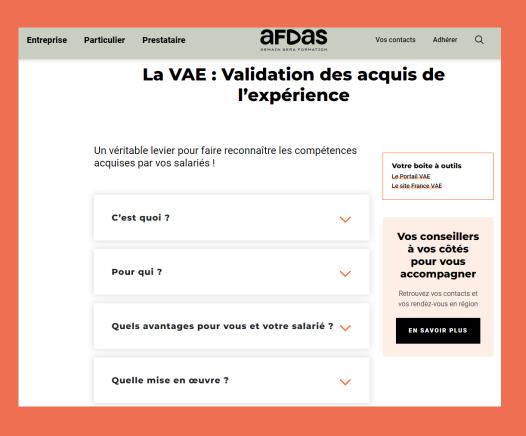


Promotion de la VAE



SARTIE 2

- 12 dossiers VAE financés dans le cadre du FNE
- Aucune demande à destination de contrats PEC ou adultes relais
- Des accès dédiés sur notre site :
 - Pour les entreprises
 - Pour les particuliers













Le rôle des OPCOs



PARTIE 2

- Notre rôle est d'informer nos publics sur ce dispositif, de le financer et de le mettre en relation avec d'autres dispositifs d'orientation (Conseil en évolution de compétences, bilan de compétences) et de financement (CPF)
- OPCO, tout savoir sur la VAE











Le DLA : outil d'accompagnement pour la mise en place de la VAE dans votre structure

PARTIE 3

Mme L'HÔTE CRESS PACA | Responsable DLA Régional













Les 5 étapes du DLA

PARTIE 3













Un accompagnement adapté à vos besoins

PARTIE 3

Information et recensement des besoins

- Réunions d'informations collectives
- Recensement des besoins territoriaux

Diagnostic et plan d'accompagnement

- Diagnostics individuels
- Plans d'accompagnements adaptés
- Accompagnements collectifs (2) ou individuels (3)

Valorisation et essaimage

- Suivi et évaluation
- Guide de bonnes pratiques
- La parole aux employeurs











QUESTIONS

Posez-vos questions dans le tchat!













Merci pour votre participation!

Envoi du support et questionnaire de recensement de besoin

par mail à tous les participants











